

LE PROBLÈME

de l'Édition Française de Musique (*)

Les grandes maisons parisiennes d'éditions musicales n'ont point été sourdes au cri d'appel que nous avons pris ici, on s'en souvient, l'initiative de pousser. Si la cohésion des forces actives préconisée comme moyen de contrebalancer l'avance allemande ne s'est pas réalisée, si l'entente commune n'a pu former ses batteries alliées, c'est sans doute que d'extrêmes difficultés d'ordre pratique et commercial n'ont pas permis aux meilleures volontés de cimenter le bloc, de fonder à l'instar de la Société des Nations rêvée, la Compagnie nationale de l'Édition.

C'eût été un beau rêve pourtant. Il ne faut pas désespérer. Et mieux vaut encore rendre hommage aux efforts individuels capables de surmonter à l'heure actuelle les restrictions et les raréfactions.

Mais pour ma part, je n'abandonne pas la croisade entreprise. Car notre industrie paraît décidée à la délivrance d'un joug humiliant. Elle considère l'étendue du chemin à parcourir, se dirige vers le but ; peut-être s'éparpille-t-elle en des voies obliques. Il faut penser que ses diverses fractions se rencontreront en un carrefour où, massant les efforts et les résultats acquis durant la route, serrant les coudes, elles parviendront dans une libération glorieuse à planter les trois couleurs sur les marchés reconquis.

Aussi bien, comme nous n'en sommes pas là, n'ai-je pas perdu la tenace volonté de dénoncer tous les périls et toutes les erreurs — et spécialement la fâcheuse organisation des affaires de l'édition française au Canada.

Le *Bulletin* publié par la Chambre de commerce française de Montréal constate avec amertume qu'au lieu de faciliter la vente des partitions françaises, nos éditeurs par leurs exigences, poussent littéralement et parfois obligent les marchands de musique du Dominion à s'adresser à Londres ou à New-York pour l'achat de ces volumes.

Les commerçants canadiens se plaignent d'abord de ce que nos éditeurs ne veulent pas comprendre que le Canada est un pays autonome, financièrement indépendant, faisant ses propres traités de commerce en vertu desquels les produits anglais paient des droits d'entrée comme les marchandises d'origine française. Ils déplorent qu'en raison de cette ignorance de la véritable situation de la grande confédération, nos commerçants concluent des arrangements avec Londres et New-York au lieu de traiter directement avec Montréal, puissante cité de sept cent cinquante mille habitants, capitale de la province de Québec, amie de notre patrie, où notre langue est officiellement reconnue et couramment parlée.

De cette même province, un grand nombre de professeurs, religieux et laïques, rayonnent dans les Etats de l'est des Etats-Unis, répandant partout la langue française. Si bien que l'on y peut constater l'activité d'une population évaluée à près de six millions de sujets parlant le français et susceptibles d'acheter des œuvres françaises.

Comment admettre que les intérêts nationaux de nos éditeurs soient confiés à des agents de maisons anglaises, tous Anglais ou Canadiens-Anglais, habitant Toronto, la reine de l'Ouest de fondation française, où la lutte a toujours été vive contre notre influence ? Ajoutons qu'aucun de ces agents, bien que chargés de propager et de vendre des œuvres de langue française, ne connaît notre langue — alors que notre musique entre pour plus des quatre cinquièmes dans le total de la musique vocale vendue au Canada.

Il est malheureusement trop certain, le fait ne peut être caché et j'ai eu plus d'une fois l'occasion de le signaler, que les Allemands passent, aux yeux des pays étrangers — et même parmi nos anciens snobs — pour le seul peuple réellement musicien. Erreur soigneusement entretenue par nos ennemis. L'extrait

(*) Voir les numéros des 1^{er}, 15 février, 1^{er}, 15 mars, 1^{er} avril, juin 1917.

suivant du *Bulletin de Montréal* démontre qu'au Canada, cette opinion règne en maîtresse :

« Si l'on ouvre un journal canadien-anglais, même de Montréal, au moment des grands concerts ou des saisons d'opéra, les louanges du chroniqueur vont à la musique allemande. Pour lui et ses lecteurs, pas de comparaison possible... Ou il faut que la chanteuse soit bien jolie et l'artiste de bien grand talent pour que les œuvres françaises ne reçoivent pas la douche coutumière.

Pour les journaux et leurs lecteurs, la musique allemande est la seule que le monde entier doit aimer et admirer ; la musique française est une œuvre spéciale, une exception, géniale peut-être, mais ne pouvant convenir qu'au seul tempérament latin. C'est écrit vingt fois dans leurs colonnes. »

Faut-il s'étonner que notre art n'ait pas au Canada un écoulement plus important ?

* * *

Examinons maintenant comment procèdent nos éditeurs pour attirer à eux une clientèle dont les sympathies pour notre patrie ne sont pas douteuses. Leur système est d'une simplicité ingénue. Pour la facilité de leurs opérations commerciales — mais pas pour leur profit — les éditeurs parisiens vendent aux maisons de Londres tous leurs droits sur les ouvrages qu'ils éditent. Il s'ensuit que l'édition française des *Mélodies* de Chaminade — pour ne prendre qu'un exemple parmi tant d'autres — est vendue aux amateurs de suavités vocales moyennant quinze francs. Or, l'édition américaine, parfaitement soignée, se vend cinq francs.

Les partitions de *Faust* ou de *Roméo* se vendaient 22 fr. 50, alors que les mêmes en volumes américains ou anglais se vendaient 7 fr. 50 avec textes français et anglais. Le prix de l'édition française de *Carmen*, de *Mignon* était catalogué 22 fr. 50 ; le texte des mêmes en deux langues coûtait dix francs en édition américaine. Ceci avant la guerre. Depuis, ces prix ont été modifiés, mais les proportions subsistent.

Pour les œuvres modernes, les écarts en faveur des éditions américaines varient entre 20 et 50 pour cent.

Il n'est pas difficile de conclure. Tous les mélomanes canadiens n'achètent la musique française qu'en éditions américaines. Seules se vendent en éditions françaises, les œuvres non encore éditées aux Etats-Unis.

Le remède est aussi simple que cette conclusion. Il est d'ailleurs indiqué non seulement par le sens commun des affaires, mais par le rédacteur du *Bulletin*, M. Vennat. Que les éditeurs s'entendent et fassent choix aux Etats-Unis d'un Français connaissant la partie ; qu'ils l'installent à Montréal et le chargent de la vente exclusive des œuvres françaises. En agissant ainsi, ils n'inventeront rien de risqué ; ils ne feront qu'imiter les Allemands, les Anglais, les Japonais qui ne se soucient pas de confier à d'autres qu'à leurs compatriotes, la vente de leurs produits.

Le *Bulletin de Montréal* signale d'autres détails importants. C'est ainsi que le format des éditions classiques françaises d'avant-guerre était trop grand pour les habitudes canadiennes — toujours cette manie de vouloir imposer notre goût à des clients qui en ont d'autres. A part les prix trop élevés, les doigtés n'étaient presque jamais indiqués, tandis que les éditions américaines, outre les doigtés, contiennent de nombreuses notes explicatives. Le papier des volumes américains est sensiblement meilleur, le brochage est plus solide. Il faut reconnaître que depuis la guerre, les nouvelles éditions françaises ont réalisé quelques progrès.

Et c'est ici que M. Vennat s'efforce d'unir ses vœux à ceux que j'ai développés en de précédents articles. Je me réjouis d'un appui lointain, émanant d'une compétence inattendue qui déplore avec moi une infériorité trop longtemps prolongée. M. Vennat exprime le regret que les éditeurs français n'aient pu ou voulu se grouper pour créer l'*Edition Nationale* capable de concurrencer les éditions allemandes. Rencontrerons-nous éternellement ce même état d'esprit enraciné dans les mentalités de trop nombreux industriels qui, de gaieté de cœur ou par nonchalance, préfèrent sacrifier l'intérêt général plutôt que de renoncer à des méthodes usées jusqu'à la corde, à des procédés désuets si préjudiciables à la prospérité du pays, laissant une part si belle à nos adversaires ?

La musique d'orchestre française se vend peu au Canada parce que les édi-

teurs français n'ont pas de matériels réduits pour les petits orchestres, très répandus là-bas, ainsi d'ailleurs que dans toute l'Amérique (n'en déplaise à notre excellent collaborateur Grovlez). Aux Etats-Unis, ces compagnies à minces effectifs ont toutes facilités pour se procurer non seulement des partitions à leur mesure, mais aussi des arrangements pour harmonies, pour fanfares et orphéons.

* * *

J'en appelle à la puissante Société des auteurs, compositeurs et éditeurs. Pourquoi ne se préoccupe-t-elle pas de ces questions ? Ou du moins pourquoi ne fixe-t-elle pas les bases d'une solution ? Car je crois savoir que ces problèmes l'intéressent.

Autre souhait. Pourquoi la même Société, intervenant directement, n'encouragerait-elle pas l'organisation de solennités musicales spécialement réservées à l'exécution d'ouvrages français ? Ne pourrait-elle accorder aux éditeurs et aux musiciens canadiens des conditions spéciales à l'occasion de ces auditions ?

Et n'y aurait-il pas là un geste fécond de diffusion et de propagande ?

M. Vennat demande qu'un de nos établissements d'études musicales de Paris accueille tous les ans un lauréat des Conservatoires canadiens-français, lui permettant de compléter chez nous ses connaissances techniques.

L'idée vaut d'être retenue. Car nous devons plus que jamais resserrer les relations avec un pays où l'on n'a pas oublié le souvenir de Jacques Cartier et de Champlain, d'où nous parviennent chaque jour tant de témoignages vivaces de solidarité ; nous devons utiliser tant d'affinités que vivifie la guerre, les compléter par des rapports intellectuels et commerciaux plus étroitement compris.

« N'est-ce pas à Paris, dit notre compatriote, que revient le devoir d'attirer et de garder nos cousins d'Amérique parlant notre langue ? Est-ce que Paris, pour le Français d'Amérique, n'est pas l'Europe quand il s'agit de l'art et de ses manifestations ? D'ailleurs, si Paris ne se décide pas, Liège n'est pas loin. Les lauréats du Conservatoire de Liège commencent à être très nombreux ici, et personne ne croit que c'est à l'avantage de l'édition française. Pensons à la force de propagation qu'aurait cette pépinière de professeurs et d'artistes à leur retour au Canada. »

Est-il besoin d'ajouter des commentaires à ces paroles ? Bornons-nous donc à souhaiter qu'éditeurs et compositeurs français comprennent enfin qu'il est de leur devoir, dans leur propre intérêt aussi bien que dans celui de notre pays, que cet appel soit entendu. L'épanouissement de l'une des plus belles fleurs de la prospérité nationale en dépend.

CH. TENROC.

LES THÉÂTRES

Théâtre national de l'Odéon : *Pelléas et Mélisande*.

Drame en 5 actes de M. Maurice MAETERLINCK
Musique de scène de Gabriel M. FAURÉ

L'Odéon vient de monter *Pelléas et Mélisande*, le très curieux drame de M. Maurice Maeterlinck, que, sous sa traduction lyrique, la partition de M. Debussy a rendu célèbre. Il était du plus haut intérêt de réentendre ces cinq actes, sous leur forme primitive, avec l'accompagnement de la musique de scène, exquise mais un peu brève, que M. Gabriel Fauré écrivit pour eux, il y a fort longtemps.

Laissons, pour l'instant, de côté ces musiques des deux compositeurs illustres et n'examinons que le texte de M. Maeterlinck. Son étrange petite pièce a l'âme d'un chef-d'œuvre, elle n'en a pas le visage. On éprouve, à l'écouter, le sentiment de quelque chose d'incomplet, de tâtonnant, d'inachevé qui attire mais déconcerte. L'impression du définitif, sans laquelle nulle perfection ne s'impose,